

# RÈGLEMENT DE LA COURSE NATURE NOCTURNE « LA METEPHARES » 2020

## Organisation

Association CUG' ANIM

## Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les athlètes licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA.

Il incombe aux « non-licenciés » de souscrire une assurance personnelle.

En cas de non-respect de ces règles, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

## Départ/Arrivée

- 18h30 : Course nature nocturne « La Météphares »

Le départ et l'arrivée se feront rue du Menhir (route de St Léger), dans le bourg de Cuguen, le samedi 15 février 2020.

## Parcours

L'épreuve se dispute sur un circuit de 70 % en chemin et 30 % sur route en nocturne.

Les participants doivent être équipés **d'une lampe frontale obligatoire**

Elle est conforme au règlement des courses Hors stade.

En fonction des conditions climatiques, le circuit est potentiellement modifiable.

Le circuit étant non fermé, le code de la route s'applique ainsi que le code des signaleurs lors des traversées de routes départementales.

Veuillez respecter la nature sur le circuit (déchets,...) ainsi que les propriétés privées.

## Inscriptions

La participation à l'épreuve est subordonnée à la fourniture préalable d'un dossier d'inscription complet, constitué de :

1. Un bulletin d'engagement distribué sur différentes épreuves à faire parvenir avant le vendredi 14 février 2020 à Association Cug'anim, 1 place de la Mairie, 35270 Cuguen ou par inscription sur le site **Klikego**.
2. Pour les licenciés FFA, la photocopie de la licence délivrée avec l'accord médical en cours de validité le jour de la course.
3. Ceci est aussi valable pour les titulaires d'un pass' running faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...).
4. Les licences « triathlon » ne sont pas autorisées.
5. Pour les non licenciés FFA, un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied EN COMPETITION, datant de moins d'UN AN au jour de l'épreuve.
6. Un chèque, à l'ordre de Cug'anim, correspondant au montant indiqué suivant la course.

Tout bulletin mal rempli ne sera pas pris en compte.

## Tarif

Course nature nocturne « La Météphares »: 8 € sur inscription 10 € sur place

## Dossards

Les dossards sont à retirer à la salle des Fêtes de Cuguen, le samedi 15 Février 2020, à partir de 17h30 et jusqu'à 15 mn avant le départ.

## Classements

Classement individuel hommes et femmes (classement au scratch et par catégorie : cadets, juniors, espoirs, séniors, masters)

Défi « La Météphares »+ « Cug'Anim » : Individuels Hommes et Femmes (classement au scratch et par catégorie : cadets, juniors, espoirs, séniors, masters)

## Récompenses

Lots pour tous les arrivants.

« La Météphares » : Coupes au classement au scratch et aux premiers de chaque catégorie: cadets, juniors, séniors, masters 0-1, masters 2-3, masters 4-5, masters 6-7 et masters 8-9.

Attention : le cumul de prix ne sera pas possible et, par défaut, c'est le classement au 1<sup>er</sup> par catégorie qui prime.

Défi « La Météphares »+ « Cug'Anim » : Coupes au classement au scratch et aux premiers de chaque catégorie: cadets, juniors, séniors, masters 0-1, masters 2-3, masters 4-5, masters 6-7 et masters 8-9

« Challenge du Nombre » : Récompense à l'équipe, le club ou l'association la plus représentée à l'arrivée sur les 2 jours

## Ravitaillement

A mi-parcours environ, et à l'arrivée.

## Droits organisation

Le port du dossard remis par l'organisation est obligatoire. Il devra être fixé sur la poitrine et lisible lors de la course. Toute infraction à cette règle entraînera le non classement de son auteur.

Chacun(e) des participant(e)s à la course nature nocturne « La Météphares » s'engage à participer à la course en respectant les consignes de l'organisation.

La mise hors course d'un coureur peut être prononcée en cas de non-respect du règlement, en cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs.

L'avis du comité d'organisation (Association Cug'anim) est souverain.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'association Cug'anim se réserve le droit sans contrepartie d'utiliser les photos réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

**Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats auprès de l'association.**

**Informés de la possibilité de refuser, ne s'opposent pas à la publication de leurs noms dans les résultats.**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.